

Visites d'ateliers

Avec l'appel à candidatures «Visites d'ateliers», les artistes ont la possibilité d'inviter des spécialistes de leur choix en Suisse pour participer à un échange commun, obtenir un feedback individuel, professionnel et critique, soutenir le développement artistique personnel et bénéficier d'encouragements. L'appel à candidatures est limité à la Suisse et les requêtes prévoyant un échange entre parties issues de différentes régions de Suisse seront examinées avec un intérêt particulier.

Modalités

Les artistes consultent un spécialiste de leur choix (p. ex. curatrice ou critique d'art); cette personne peut également représenter une discipline non-artistique. Les artistes organisent leurs rencontres indépendamment. Le contact avec le spécialiste doit déjà avoir été pris avant le dépôt de la requête. En fonction des besoins individuels, la structure peut varier et comporte deux rencontres. L'échange ne doit pas impérativement déboucher sur un projet concret ou une collaboration prolongée, même si un tel développement est bien entendu envisageable. Cette rencontre ne doit pas avoir de but commercial. Les visites d'atelier doivent se dérouler dans un délai de six mois, la première visite devant avoir lieu au plus tôt quatre semaines après la date de soumission.

Le projet prévoit des contributions forfaitaires d'un montant maximal de CHF 1'500; celles-ci couvrent les honoraires des artistes et des spécialistes invités (CHF 300 par personne et par rencontre) et les frais de déplacement des spécialistes en suisse (transports publics, 2e classe). Pour les personnes avec un emploi fixe (dès 80%), seuls les frais de déplacement sont financés.

Les personnes impliquées dans l'échange doivent être résidentes en Suisse. Les subsides ne sont pas octroyés aux artistes et spécialistes en cours de formation. En outre, un soutien n'est pas possible si le projet ou la partie du projet qui fait l'objet d'une demande de soutien à Pro Helvetia bénéficie déjà du soutien d'une autre instance de la Confédération.

Les requêtes doivent comporter les éléments suivants

- CV de l'artiste
- CV de la spécialiste invitée
- Bref justificatif pour le choix du spécialiste

Les requêtes sont à soumettre en ligne via www.myprohelvetia.ch (jusqu'au 31 décembre 2021). La sélection sera effectuée dans un délai de quatre semaines. Au terme du projet, un bref rapport est à remettre à Pro Helvetia.

Renseignements: Sibilla Panzeri, Arts visuels, spanzeri@prohelvetia.ch, T +41 44 267 71 91